

3 septembre 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le trois (3) septembre 2019 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Le conseiller René Martin est absent.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures six (20h06), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

19-09-159

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019;
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2019-08-27;
 - 4.2 Décompte progressif # 6 et réception provisoire – Pavages Maska inc. – Travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et de la rue Gagnon;
 - 4.3 Réception définitive – Pavages Maska inc. – Travaux de pavage d'une partie du rang Bourgchemin Est;
 - 4.4 Enseigne numérique – Mandat à la firme Libertelevision inc;
 - 4.5 Demande d'aide financière au Fonds de développement rural – Nommer un responsable.
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Autorité des marchés publics – Formation.
- 6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOÛT :**
 - 6.1 Travaux de pavage des chemins Larocque et Gaudreault – Adjudication du contrat;
 - 6.2 Entretien chemin d'hiver – Municipalité de Saint-Marcel – Saison 2019-2020;
 - 6.3 Dénéigement des endroits publics – Adjudication du contrat;
 - 6.4 Panneau électrique temporaire – Entériner le mandat confié à la firme Thibeault Électrique;
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Présentation d'un projet auprès de la CPTAQ - Construction d'une résidence sur le lot 2 707 463 – Demande d'appui.
- 8. REQUÊTES DIVERSES**
 - 8.1 Utilisation de la salle municipale – Centre d'hébergement et/ou de coordination en substitut – Demande de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
 - 8.2 Droit de passage pour la saison de quad 2019-2020;
 - 8.3 La Semaine Québécoise de réduction des déchets – 19 au 27 octobre 2019 – Proclamation;
 - 8.4 Journée internationale des personnes âgées – 1^{er} octobre 2019 – Proclamation;
 - 8.5 Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) – 18 au 24 novembre 2019 – Proclamation;
- 9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) :**
 - 9.1 Semaine de la prévention des incendies du 6 au 12 octobre 2019 et Journée nationale de reconnaissance des pompiers – 6 octobre 2019 – Proclamation.
- 10. IMMEUBLES :**
 - 10.1 Remplacement de l'entrée électrique de la salle municipale – Mandat à la firme Thibeault Électrique

3 septembre 2019

11. **VARIA :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant et en laissant le varia ouvert.

6.5 Acquisition d'un camion de service

ADOPTÉE

19-09-160

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2019**

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE

19-09-161

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER # 2019-08-27

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2019-08-27 des comptes payés et à payer au montant de 179 160,03\$ pour le mois d'août 2019, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de juillet 2019 au montant de 17 154,25\$.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes payés et à payer totalisant 196 314,28\$.

ADOPTÉE

19-09-162

**4.2 DÉCOMPTE PROGRESSIF # 6 ET RÉCEPTION
PROVISOIRE – PAVAGES MASKA INC. – TRAVAUX DE
PAVAGE D'UNE PARTIE DU 2^E RANG ET DE LA RUE GAGNON**

Suite à la recommandation du Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains datée du 30 août 2019, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le paiement du décompte #6 au montant de 269 934,41 (taxes incluses) à la firme Pavages Maska inc., concernant les travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et de la rue Gagnon.

ADOPTÉE

19-09-163

**4.3 RÉCEPTION DÉFINITIVE – PAVAGES MASKA INC. –
TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU RANG
BOURGHEMIN EST**

Suite à la recommandation du Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains datée du 27 août 2019, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le paiement du décompte final au montant de 11 570,87\$ (taxes incluses) à la firme Pavages Maska inc., concernant les travaux de pavage d'une partie du rang Bourgchemin Est.

ADOPTÉE

19-09-164

**4.4 ENSEIGNE NUMÉRIQUE – MANDAT À LA FIRME
LIBERTEVISION INC**

3 septembre 2019

Considérant que le tableau d'affichage de la municipalité situé au parc Ramezay date de plusieurs années et que les possibilités d'affichage sont limitées;

Considérant certaines difficultés rencontrées lors de l'inscription des messages sur ce tableau et que la méthode utilisée n'est pas sécuritaire;

Considérant l'intérêt des membres du conseil pour l'acquisition d'une enseigne numérique;

Considérant que cette technologie offre beaucoup d'avantages;

Considérant l'information transmise aux membres du conseil par Libertévision inc. lors de la rencontre du 27 août 2019;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à la majorité des conseillers présents :

De faire l'acquisition d'une enseigne numérique de la firme Libertévision inc., conformément à l'offre datée du 23 août 2019.

ADOPTÉE

19-09-165

4.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – NOMMER UN RESPONSABLE

Considérant que dans une perspective de développement durable, les membres du conseil désirent offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

Considérant que l'utilisation de véhicules électriques favorise la réduction de la pollution atmosphérique dans l'intérêt de la population;

Considérant qu'une demande d'aide financière, pour ce projet, sera déposée auprès du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser madame Nathaly Gosselin, directrice générale adjointe, à signer tout document relatif à la demande d'aide financière du Fonds de développement rural concernant le projet d'acquisition et d'installation d'une borne électrique, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 31 août 2019.

19-09-166

5.2 AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS – FORMATION

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice générale et à la directrice générale adjointe, d'assister à la formation concernant l'Autorité des marchés publics, qui se tiendra le 23 octobre prochain. Les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

19-09-167

6.1 TRAVAUX DE PAVAGE DES CHEMINS LAROCQUE ET GAUDREULT – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant l'appel d'offres transmis sur le site du SEAO en date du 13 août 2019, pour les travaux de pavage des chemins Larocque et Gaudreault;

3 septembre 2019

Considérant que quatre soumissions ont été reçues à la suite de cet appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu à 11h, le 29 août 2019, en présence de la directrice générale, de la directrice générale adjointe, de l'inspecteur en voirie, de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains et de 4 soumissionnaires, et dont voici les résultats (taxes incluses) :

RANG	SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUSSIONNÉ (taxes incluses)
1	Pavage Drummond inc.	122 347,27\$
2	Sintra inc.	130 476,74\$
3	Construction et pavage Portneuf inc.	164 617,05\$
4	Eurovia Québec Construction Inc.	186 175,45\$

Considérant la recommandation de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De retenir les services de Pavage Drummond inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de pavage des chemins Larocque et Gaudreault ;

ADOPTÉE

19-09-168

6.2 ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL – SAISON 2019-2020

Considérant l'article 3 de l'entente signée avec la Municipalité de Saint-Marcel en septembre 2009 concernant l'entretien d'une partie du 2^e rang (rang Bourgchemin Est) située dans la Municipalité de Saint-Marcel;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues effectue déjà le déneigement du rang Bourgchemin Est dont une longueur approximative de 0.7 kilomètre est entièrement située dans la Municipalité de Saint-Marcel;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir à la Municipalité de Saint-Marcel de déneiger cette portion de route d'environ 0.7 kilomètre pour la saison 2019-2020, au même tarif que les deux dernières saisons, soit 2 000\$, dont la moitié de cette somme sera payable le 15 octobre 2019 et la seconde moitié payable le 15 février 2020, sur présentation de factures à la Municipalité de Saint-Marcel.

ADOPTÉE

19-09-169

6.3 DÉNEIGEMENT DES ENDROITS PUBLICS – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant que suite à l'appel d'offres pour le déneigement des endroits publics deux soumissions ont été reçues, dont l'ouverture a eu lieu à 11h, le 3 septembre 2019, en présence de la directrice générale et de la directrice générale adjointe et dont voici les résultats (excluant les taxes) :

NOM	Tarif 1 an (Excluant les taxes)		Tarif 3 ans (Excluant les taxes)	
	Endroits publics	Patinoire	Endroits publics	Patinoire
Ferme François Laperle	8 700\$	1 400\$	-	-
Pier Olivier Leblanc	9 500\$	2 000\$	30 000\$	6 000\$

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Ferme François Laperle, pour le déneigement des endroits publics de la Municipalité pour la saison 2019-2020.

ADOPTÉE

3 septembre 2019

19-09-170

6.4 PANNEAU ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE – ENTÉRINER LE MANDAT CONFIE À LA FIRME THIBEAULT ÉLECTRIQUE

Considérant que lors d'événements ou d'activités il est souvent nécessaire d'ajouter des circuits électriques supplémentaires;

Considérant que lors de la Fête de la famille le 23 août dernier les branchements électriques étaient insuffisants;

Considérant le mandat confié à Thibeault Électrique pour la fourniture d'un panneau électrique temporaire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner le mandat confié à Thibeault Électrique, conformément à la soumission datée du 13 août 2019, pour la fourniture d'un panneau électrique temporaire.

ADOPTÉE

19-09-171

6.5 ACQUISITION D'UN CAMION DE SERVICE

Considérant les informations reçues du responsable des travaux publics à l'effet que le camion de service GMC 2005 doit être remplacé dès que possible, puisque les travaux de réparation sont de plus en plus fréquents et que son utilisation devient moins sécuritaire;

Considérant qu'un camion 2020 GMC Sierra 1500 serait présentement disponible chez le concessionnaire Granby Chevrolet GMC;

Considérant l'estimation budgétaire reçue de ce concessionnaire avec mention que le prix pouvait être revu à la baisse, dépendamment du rabais municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De faire l'acquisition d'un camion 2020 GMC Sierra 1500 de Granby Chevrolet GMC et d'autoriser le maire et la directrice générale ou leur substitut, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

19-09-172

7.1 PRÉSENTATION D'UN PROJET AUPRÈS DE LA CPTAQ - CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SUR LE LOT 2 707 463 – DEMANDE D'APPUI

Considérant qu'un potentiel acéricole est identifié sur le lot 2 707 463;

Considérant que le demandeur exploite actuellement le lot 2 707 463 à des fins d'acériculture;

Considérant qu'en vertu de l'article 40 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, peut, sans l'autorisation de la commission construire sur un lot dont elle est propriétaire et où elle exerce sa principale occupation une résidence pour elle-même, pour son enfant ou son employé;

Considérant que l'utilisation projetée sur le site visé n'aura pas d'impact sur les exploitations agricoles ainsi que sur le développement économique de la région;

Considérant que l'utilisation projetée et la construction d'une résidence unifamiliale isolée est conforme à la réglementation de la municipalité de Saint-Hugues;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Saint-Hugues soutienne le projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 2 707 463 afin d'y implanter une résidence unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

19-09-173

8.1 UTILISATION DE LA SALLE MUNICIPALE – CENTRE D'HÉBERGEMENT ET/OU DE COORDINATION EN SUBSTITUT – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Considérant que dans le cadre de l'élaboration de son plan des mesures d'urgence, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot doit identifier un centre d'hébergement et/ou de coordination substitut;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adressé une demande à la Municipalité de Saint-Hugues à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour l'utilisation de la salle municipale de Saint-Hugues, située au 390 de la rue Notre-Dame, comme centre d'hébergement et/ou de coordination substitut et;

De demander à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot la possibilité d'utiliser leurs locaux comme centre d'hébergement et/ou de coordination substitut, en deuxième recours, s'il s'avérait impossible d'utiliser les locaux de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud lors d'une situation d'urgence;

ADOPTÉE

19-09-174

8.2 DROIT DE PASSAGE POUR LA SAISON DE QUAD 2019-2020

Considérant la demande de droit de passage reçue du Club 3 & 4 roues du Comté de Johnson en date du 12 août 2019;

Considérant qu'il n'y a aucun changement de tracé pour la saison 2019-2020 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le droit de passage au Club 3 & 4 roues du Comté de Johnson, sur certaines rues et routes de la Municipalité pour la saison 2019-2020, selon le tracé déposé au bureau de la directrice générale le 3 septembre 2014 ;

D'informer le Club 3 & 4 Roues du Comté de Johnson que pour la route et la rue Yamaska, la demande devra se faire auprès du Ministère des Transports du Québec, cette route étant sous sa juridiction.

Que la Municipalité s'engage à entretenir la signalisation afin qu'elle demeure adéquate et sécuritaire sur la portion des traverses sous sa juridiction.

ADOPTÉE

19-09-175

8.3 LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS – 19 AU 27 OCTOBRE 2019 — PROCLAMATION

Considérant que l'édition 2019 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 19 au 27 octobre;

Considérant que la *Municipalité de Saint-Hugues* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

3 septembre 2019

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Hugues* proclame la semaine du 19 au 27 octobre 2019 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

ADOPTÉE

19-09-176

**8.4 JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES AGÉES –
1^{ER} OCTOBRE 2019 – PROCLAMATION**

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1^{er} octobre comme la *Journée internationale des personnes âgées* ;

Considérant que le thème de cette journée pour 2019 est « Des chemins de vie à découvrir » ;

Considérant que cette journée est un moment privilégié pour constater l'importance du parcours des aînés dans notre société et la marque qu'ils ont laissée au fil du temps et qu'ils laissent encore ;

Considérant que ces « Chemins de vie à découvrir » ont marqué l'histoire du Québec à travers les époques prospères, à travers les crises économiques, du mouvement des populations rurales vers les grandes villes, du quotidien catholique vers la laïcité et la diversité culturelle, du modèle patriarcal vers l'égalité entre les hommes et les femmes, du péché de la chair à la liberté sexuelle, des grandes familles aux plus petites, de l'encrier à l'internet.

Considérant que ces aînés ont vécu et ont participé à ces révolutions...tranquilles.

Considérant que cet héritage imprégné du respect de l'autre à travers des chemins de vie souvent difficiles mais souvent heureux constitue une richesse dans notre société ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de proclamer le 1^{er} octobre 2019, « Journée internationale des personnes âgées » ;

D'inviter la population, en cette journée internationale des aînés, à prendre le temps de reconnaître le parcours de nos aînés et de prendre le temps d'apprécier notre histoire à travers eux et leurs « Chemins de vie à découvrir ».

ADOPTÉE

19-09-177

**8.5 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES RENCONTRES
INTERCULTURELLES (SQRI) – 18 AU 24 NOVEMBRE 2019 -
PROCLAMATION**

Considérant la tenue de la 17^e Semaine québécoise des rencontres interculturelles qui se tiendra du 18 au 24 novembre 2019;

Considérant que cet événement est l'occasion de mettre en valeur la contribution importante des Québécoises et des Québécois de toutes origines à la prospérité du Québec, d'encourager le dialogue, de susciter le rapprochement interculturel, de faire valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle du Québec et à rappeler l'importance de l'égalité entre toutes et tous, quelles que soient leurs origines;

Considérant que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion invite la population à participer à la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) par l'organisation ou la participation à diverses activités promouvant cette semaine;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la semaine du 18 au 24 novembre 2019, la *Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI)*, et d'encourager le dialogue et le rapprochement interculturel.

ADOPTÉE

3 septembre 2019

19-09-178

9.1 SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DU 6 AU 12 OCTOBRE 2019 ET JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS – 6 OCTOBRE 2019 – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE « La Journée nationale de reconnaissance des pompiers », proclamée par le gouvernement du Québec, vise à reconnaître le travail remarquable et l'engagement des pompières et pompiers du Québec qui assurent au quotidien la protection du public en cas d'incendies ou d'autres situations d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE « La Journée nationale de reconnaissance des pompiers » se tient le dimanche commençant la semaine de prévention des incendies. En 2019, elle aura lieu le 6 octobre.

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut manifester sa gratitude et sa reconnaissance à l'égard des membres des services de sécurité incendie ainsi que des personnes et des organismes qui ont facilité le travail de ces derniers ou qui ont contribué à la promotion de la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la prévention des incendies 2019 aura lieu du 6 au 12 octobre ;

CONSIDÉRANT QUE c'est sur le thème « **Le premier responsable c'est toi !** » que se dérouleront les activités de la Semaine de la prévention des incendies.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues proclame le 6 octobre 2019, « Journée nationale de reconnaissance des pompiers », afin de reconnaître le travail remarquable et l'engagement des pompières et pompiers du Québec.

ADOPTÉE

19-09-179

10.1 REMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DE LA SALLE MUNICIPALE – MANDAT À LA FIRME THIBEAULT ÉLECTRIQUE

Considérant que dans le cadre de l'élaboration du plan des mesures d'urgence, la Municipalité de Saint-Hugues doit identifier les locaux qui seront utilisés comme centre de coordination et centre d'hébergement;

Considérant que ces locaux doivent être fonctionnels et munis d'un branchement pour recevoir une génératrice en cas de panne d'électricité;

Considérant que pour être fonctionnel le branchement extérieur à la salle municipale doit être remplacé;

Considérant qu'il y a lieu également de remplacer l'entrée électrique à la salle municipale, afin d'avoir la puissance nécessaire pour le fonctionnement de la génératrice;

Considérant la subvention reçue de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme Thibeault Électrique, le plus bas soumissionnaire, pour le remplacement de l'entrée électrique à la salle municipale et l'installation d'une prise pour génératrice à l'extérieur du bâtiment et ce, conformément à l'estimation reçue en date du 13 août 2019.

ADOPTÉE

3 septembre 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

19-09-180

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures cinquante-sept (20h57), il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2019

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice général
et secrétaire-trésorière